

COMMUNE DE  
**GERMIGNY L'ÉVEQUE**

**77910**

-----  
DEPARTEMENT DE  
**SEINE ET MARNE**

ARRONDISSEMENT DE **MEAUX**  
CANTON LA FERTE-SOUS-JOUARRE

-----  
**Tél : 01.64.33.01.89**

**Fax : 01.64.33.86.66**

**courriel : mairie.germigny-leveque@wanadoo.fr**

**Compte Rendu du Conseil Municipal  
en date du 1<sup>er</sup> septembre 2021**

Le Conseil Municipal de Germigny l'Évêque, dûment convoqué par son Maire, Mme MARIE-MELLARE Aline, se réunira en session ordinaire le :

**Mercredi 1<sup>er</sup> septembre 2021**

**à 20 h**

**Salle Ruelle aux Loups**

---

**ORDRE DU JOUR**

Approbation du précédent conseil municipal

**Délibérations**

2021-24 - Demande de subvention association Orfélines

2021-25 - Reprise d'une concession colombarium

2021-26 - Modification du périmètre du SDESM

2021-27 - Demande d'achat de la parcelle AH75

2021-28 - Demande d'achat d'une partie de la parcelle AH0144

2021-29 - Demande d'achat d'une partie de la parcelle ZA 40

Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation de compétence  
(article L2122-22 du CGCT)

---

Nombre de conseillers

en exercice : 15

- présents : 13

- votants : 14

**L'an deux mille vingt et un le 1<sup>er</sup> septembre à vingt heures**

le Conseil Municipal de la commune de Germigny l'Évêque,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie  
sous la présidence de Madame Aline MARIE-MELLARE, Maire.

Date de convocation et d'affichage du Conseil Municipal :

**25 août 2021**

**Etaient Présents :**

Mmes Mrs : MARIE-MELLARE Aline - BRIAND Alain – DANET Céline - CASCALES Rodolphe - BARRANGER Carole – MORLET Jean-Marie - RISPINCELLE Josiane – MERLIN Bruno – ZOETEMELK Danièle – SALAMONE Célestin – LONGUET Bérange – LEFRANÇOIS Philippe - ZITOUNI Lydie.

**Absents représentés :** Mme DUBREUIL Joëlle par M. LEFRANÇOIS Philippe

**Absent excusé :** M. Jean-Luc SCANZAROLI

**Secrétaire :** Mme Céline DANET

#### **2021-24 Demande de subvention de l'association Orfélines**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention d'un montant de 1875 € sollicitée par l'Association Orfélines, permettant ainsi de faire procéder aux soins et stérilisations de chats mâles et femelles errants sur la commune.

Elle précise qu'en raison de la crise sanitaire, la dernière intervention a eu lieu en 2018. Elle rappelle au conseil les termes de l'article L 211-27 du code rural :

« Le maire peut, par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification conformément à l'article L. 212-10 ». Cette identification doit être réalisée au nom de la commune ou de ladite association.

La gestion, le suivi sanitaire et les conditions de la garde au sens de l'article L. 211-11 de ces populations sont placés sous la responsabilité du représentant de la commune et de l'association de protection des animaux mentionnée à l'alinéa précédent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'allouer à l'association Orfélines la somme de 1875 €.

VOTE : Contre (0), Abstention (0), Pour (14)

#### **2021-25 - Reprise d'une concession colombarium**

Madame le Maire informe le conseil que M. et Mme PETIT titulaire d'une concession columbarium case n°1, dans le cimetière communal de Germigny l'Evêque a manifesté par courrier, son souhait de rétrocéder cette concession à la Commune suite à l'acquisition le 12 juillet dernier d'une concession terrain n° 167 en remplacement.

La concession columbarium a été acquise le 8 septembre 2014 pour un montant total de 300 € et se trouve libre de toute occupation.

Cette rétrocession est accordée contre remboursement par la commune à M. et Mme PETIT concessionnaire actuel d'un montant de 300 € représentant le prix de ladite concession.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ACCEPTE à l'unanimité des membres présents et représentés de rembourser la somme de 300 € à M. et Mme PETIT qui rétrocède la concession columbarium case n° 1 à la commune.

VOTE : Contre (0), Abstention (0), Pour (14)

#### **2021-27 - Demande d'achat de la parcelle AH75**

Madame le Maire informe le conseil municipal de la demande d'un administré la parcelle AH75 d'une superficie de 319 m<sup>2</sup> et qui est attenante à sa propriété.

Le conseil municipal après avoir noté que cette parcelle permettait de desservir la parcelle AH51 appartenant à la commune côté rue Degas ne souhaite pas procéder à sa cession.

VOTE : Contre (0), Abstention (1), Pour (13)

#### **2021-28 Demande d'achat d'une partie de la parcelle AH0144**

Madame le Maire informe le conseil municipal de la demande d'un administré d'acquérir une portion de la parcelle AH 0144 jouxtant leur propriété.

La portion de la parcelle visée se situe dans le projet d'OAP défini par la commune dans le cadre de son futur PLU.

Le conseil municipal après avoir noté que la portion de la parcelle visée se situe dans le projet d'OAP défini par la commune dans le cadre de son futur PLU n'entend pas dans l'immédiat procéder à sa cession.

VOTE : Contre (0), Abstention (0), Pour (14)

## **2021-29 Demande d'achat d'une partie de la parcelle ZA40**

Mme le Maire informe le conseil municipal de la demande d'un administré demeurant 2 allée de la Pierre d'acquérir une partie de la parcelle ZA40 jouxtant sa propriété afin d'obtenir un accès à sa parcelle ZA 67.

Après en avoir délibéré le conseil municipal n'est pas opposé à la cession d'une partie de la parcelle aux conditions suivantes :

- prix de cession 3 €/m<sup>2</sup> (trois euros) pour une superficie d'environ 4000 m<sup>2</sup>
- prise en charge des frais de géomètre et des frais de notaire par l'acquéreur.
- préservation du droit de passage dont bénéficie les tiers pour accéder à la parcelle ZA 76.

VOTE : Contre (0), Abstention (1), Pour (13)

### **COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION DE COMPETENCE (article L2122-22 du CGCT)**

- Travaux de voirie route de Rezel, chantier confié à la société WIAME pour un montant de 184 716 € TTC – Début des travaux le 14 septembre 2021.
- Signature d'un devis d'un montant TTC de 10 860 € pour des reprises partielles de voirie.
- Signature d'un devis d'un montant TTC de 6 237.53 € pour la création d'un abri bus allée bossuet.
- Pose d'un point lumineux supplémentaire rue Saint Fiacre pour un montant de 802.53 € TTC.
- Pose d'un ballon d'eau chaude à l'école pour le confort des enfants lors du lavage des mains d'un coût de 2 642.92 €.
- Achat de tables et chaises pour l'école d'un coût de 1 682.72 €
- Préau – Dans le cadre de l'instruction du permis de construire, le dossier est passé en commission de sécurité le 26 août. Les 3 arbres ont été coupés.
- Contrôle annuel des installations électriques de l'ensemble du groupe scolaire – coût de 2 154 € et levée des réserves 2 950 €.
- Contrôle des jeux pour enfants (école, installations sportives près des tennis) 720 € et changement d'un jeu élément du toboggan 235.66 €.
- Achat de décoration de Noël (1 sapin lumineux, 1 igloo et 2 illuminations sur lampadaires) pour un montant de 9 683,57 € TTC.
- Mise en ligne de l'appel d'offre pour la vidéoprotection sur la commune – Délai de réponse des candidats 1<sup>er</sup> octobre 2021
- Achat transpalette pour 299 €.

Fin du conseil à 20 h 30